

2008/911 - Aménagement du jardin promenade 9, rue Roquette à Lyon 9e - Autorisation de programme n° 2003-361 d'un montant de 934 000€TTC – Opérations n° 09306002 et 09335001 (Direction des Etudes et Techniques Urbaines) (BMO du 17/11/2008, p. 2066)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur un dossier déjà amplement commenté.

M. LE MAIRE : Madame Reynaud, vous voulez reprendre la parole sur l'îlot Roquette ? C'est le point d'ancrage de l'Opposition. Un seul jardin nous manque et tout est dépeuplé !

Mme REYNAUD Blandine : Je ne vais pas revenir longtemps sur ce dossier puisqu'effectivement j'en ai déjà abordé un certain nombre d'aspects tout à l'heure. Je le répète avec insistance car j'ai eu l'impression que mes propos avaient été déformés. Nous sommes favorables à une certaine densification verte de Vaise. Simplement je m'interroge sur un point : la SACVL met sa parcelle à la disposition de la Ville pour une durée provisoire de 18 mois, c'est sur cette parcelle que sera réalisé un engazonnement provisoire de 18 mois donc.

En Commission, il nous a été indiqué que cet engazonnement représentait quelques 20 % de l'autorisation de programme, soit environ 185 000 €. Pouvez-vous nous confirmer ce chiffre qui paraît tout à fait exorbitant ? Je vous remercie.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Au moins, voilà une question précise, ce sont 180 000 € effectivement. La mise à disposition provisoire est celle que vous avez indiquée mais rien ne vous indique que le provisoire ne dure pas.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)